



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Etats-majors interarmees

Question écrite n° 1738

### Texte de la question

L'intérêt d'un regroupement des états-majors interarmées Europe et actions extérieures sur Creil étant, semble-t-il, actuellement à l'étude, M. Denis Jacquat remercie M. le ministre d'Etat, ministre de la défense, de bien vouloir l'informer précisément sur ce point, tout en s'étonnant qu'une telle opportunité soit envisagée en raison de la création récente des EMIA qui suppose, par conséquent, une appréciation exacte des raisons justifiant leurs implantations respectives.

### Texte de la réponse

Les développements récents de la situation internationale font apparaître une grande imbrication entre les différents modes d'action militaires, mais aussi civils, ainsi que la nécessité de réagir rapidement à l'événement avec des délais souvent très réduits pour la planification. Ainsi se trouve confirmé le besoin de proximité entre les différentes autorités et organismes concernés par l'action. La transformation du centre opérationnel des armées en centre opérationnel interarmées et le regroupement à Creil des organismes travaillant en temps différé (recueil et traitement du renseignement technique, documentation et planification) répondent à des exigences d'efficacité et d'économie des moyens, ainsi qu'aux besoins de délocalisation en région parisienne. Dans cet esprit, l'installation des états-majors interarmées (EMIA Europe et Théâtres extérieurs) en un même lieu autorisera toutes les mises en commun souhaitables de moyens d'analyse et de soutien. Leur mise en place s'effectuera progressivement entre juillet 1993 et le 1er juillet 1994 à Creil. Ainsi s'organisera, sur une unique base, dotée elle-même de toutes les infrastructures utiles de communication, une synergie de moyens de qualité permettant d'optimiser la préparation des décisions. Dès cet été, s'installera à Creil une « maquette » de l'EMIA Europe et des premiers soutiens appelés à une utilisation commune par les deux EMIA. Cet état-major verra ses personnels et ses compétences s'étoffer progressivement, notamment par un transfert étalé dans le temps des capacités de planification existant aujourd'hui à celui de la Première armée. Il sera rejoint au premier semestre de 1994 par l'EMIA Théâtres extérieurs, pris en charge dans l'immédiat à Maisons-Laffitte par l'état-major de la Force d'action rapide. À l'été 1994, les deux EMIA devraient se trouver entièrement installés à Creil et fonctionner de manière optimale, avec un effectif total de l'ordre de deux cents officiers et sous-officiers. Simultanément, les attributions de la Première armée en matière d'entraînement des forces terrestres et d'élaboration de leur doctrine d'emploi sont reprises par le commandement de la doctrine et de l'entraînement, CDE, qui sera officiellement créé le 1er septembre 1993. Ce nouveau commandement tirera ainsi parti des infrastructures existantes à Metz et de l'expérience des personnels de la Première armée qui lui seront attachés, soit une centaine de cadres. Il est, par ailleurs, précisé que les structures territoriales de commandement implantées à Metz, chef-lieu de région et de circonscription militaire de défense, ne sont pas affectées par les reorganisations en cours.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacquat Denis](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 1738

**Rubrique** : Armee

**Ministère interrogé** : défense

**Ministère attributaire** : défense

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 31 mai 1993, page 1479

**Réponse publiée le** : 12 juillet 1993, page 2008